

Flashé au radar automatique en moto mais pas moi le conducteur

Par juwat, le 28/11/2008 à 20:59

J'ai reçu une convocation au commissariat, je m'y suis rendu et l'officier de police m'a montré une photo de radar automatique on voit mon véhicule (une moto) (ma plaque est lisible). J'ai déclaré dans ma déposition que c'était bien mon véhicule et un blouson similaire au miens mais que je ne me rappelé pas avoir été flashé. (flashé a 160km/h au lieu de 90km/h)

J'ai reçu une convocation au tribunal de justice, sans même avoir reçu de PV, est ce normal?

De plus, ce n'était pas moi sur la moto mais une personne venu essayer la moto qui était en vente. Que dois je faire ? Ne rien dire vu que je n'ai pas de preuve ou raconter mon histoire au juge ? sachant que je ne connais pas la personne et n'ai aucun moyen de la dénoncer.

Est ce normal de ne pas avoir reçu de PV avant ma convocation au tribunal de police ?

Par Tisuisse, le 28/11/2008 à 23:32

Bonjour,

Normal que vous n'ayez pas reçu d'avis de PV. A cette vitesse là, c'est d'office, la direction du Tribunal de Proximité.

Si vous arrivez à prouver que, ce jour là et à cette heure, vous ne pouviez pas matériellement être à l'endroit du flash, ce sera bon pour vous. Dans le cas contraire, il vous faudra assumer

au moins les conséquences pécuniaires avec une très forte amende. Attention, si des témoins assurent que c'est bien votre blouson qui est sur la photo, vous aurez de très grandes chances pour en prendre un max. (voir le post-it sur ce même forum, traitant des excès de vitesse).